

DEL0625\_15

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Juin 2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 6        | 9                         |

| Vote                                     |
|--|
| à l'unanimité par 9 voix<br><b>POUR</b>  |
| Pour : 9<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le : 24/06/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
24/06/2025

L'an 2025, le 19 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBRANCHU Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/06/2025.

**Présents** : M. LEBRANCHU Alain, Maire, Mmes : DUPIN Véronique, LECROCQ Catherine, LEMARIÉ ROUHART Lolita, MM : BARBOUX Claude, O'BRIEN Donogh

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ALADENIZE Odile à M. LEBRANCHU Alain, CAMARA Leïla à Mme LEMARIÉ ROUHART Lolita, M. FAIVRE David à M. O'BRIEN Donogh

Absent(s) : Mme LE BOULCH Morgan, M. LE BOULCH Valentin

**A été nommée secrétaire** : Mme LECROCQ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune [communesaintoutrille.fr](http://communesaintoutrille.fr) le 24/06/2025

### DEL0625\_15 – DÉCISION MODIFICATIVE DM1 POUR OUVERTURE DU COMPTE 2051 HÉBERGEMENT LOGICIEL BL SAAS

Approbation à l'unanimité du Procès verbal du Conseil municipal du 31/03/2025, par 9 voix POUR

Monsieur le maire propose d'ajourner le point 2 inscrit à l'ordre du jour faute d'éléments permettant l'actualisation du plan de financement pour la restauration de la collégiale, ce qui est approuvé à l'unanimité par 9 voix POUR  
Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance

\*\*\*\*\*

La commune a fait le choix d'acquérir notre logiciel BERGER-LEVRAULT (actuellement hébergé sur l'ordinateur), sous sa forme HÉBERGEMENT SAAS, et par conséquent il est nécessaire d'ouvrir le compte d'imputation 2051, non prévu au budget 2025

Monsieur le maire fait la proposition suivante par Décision Modificative :

- > Recette au compte..... 2188 pour... 5 000 €
- > Dépense au compte... 2051 pour... 5 000 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 018-211802285-20250619-DEL0625\_15-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser le maire à réaliser les opérations budgétaires comme indiqué ci-dessus, à savoir :

> Recette au compte..... 2188 pour... 5 000 €

> Dépense au compte... 2051 pour... 5 000 €

En mairie, le 24/06/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire

Alain LEBRANCHU

Le secrétaire

Mme LECROCC Catherine



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine Lecrocc', written in a cursive style.